

Photo

Tu es Lissois, âgé de 11 à 15 ans, et tu souhaites rejoindre l'équipe du Conseil municipal junior (CMJ), remets ta candidature dans l'urne prévue à cet effet au collège ou à la Maison de la Jeunesse avant le 30 octobre impérativement.

Renseignements à la Maison de la Jeunesse au 01 69 11 40 14 ou smj@ville-lisses.fr.

Nom : Prénom :
Classe : Date de naissance :
Adresse :
Mail du jeune : Téléphone :
Mail des parents : Téléphone :
Je soussigné(e),,
souhaite m'inscrire au Conseil municipal junior.

Signature du jeune :

Joindre une photo d'identité récente OBLIGATOIRE

Si le nombre de candidats dépasse le nombre de sièges du CMJ, des élections seront organisées.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur ✨ responsable 1, responsable 2, tuteur ✨
de élève en classe de autorise ma fille, mon fils ✨
à s'inscrire au Conseil municipal junior, à y siéger et à participer à l'ensemble des réunions et
manifestations municipales prévues dans ce cadre.

Je soussigné(e) (nom, prénom), responsable 1
 responsable 2
 tuteur légal*

autorise n'autorise pas* la ville de Lisses à utiliser les photos/vidéos réalisées de
 mon fils ma fille*

dans le cadre des manifestations municipales, où la présence du CMJ est sollicitée, sur les différents supports de communication de la ville : magazines, guides, affiches, flyers, site internet (ville, agglomération), Facebook[®], YouTube[®], Instagram[®], blog, newsletter, articles de presse et lors de projections, pour la période 2025-2026 à compter de la présente signature. Ces supports sont diffusés par la ville auprès des habitants, des commerçants, des entreprises de la ville, de l'agglomération et de certains acteurs locaux, dans le cadre de sa mission d'information aux citoyens et de promotion du territoire, hors exploitation commerciale.

NB : La commune s'interdit expressément de céder ces droits à un tiers et de procéder à une exploitation non prévue ci-avant. Elle s'interdit également expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée, à la dignité ou à la réputation du mineur, ni de les utiliser sur tout support préjudiciable. Dans ce contexte, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure. Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier et / ou informatique par la Commune de Lisses afin d'exécuter correctement la présente autorisation de droit à l'image. Elles sont collectées par le service jeunesse, et sont destinées au service communication. Elles sont conservées pendant 1 an. Comme il l'est indiqué sur chaque formulaire de droit à l'image, vous disposez de droits concernant vos données personnelles et pouvez exercer ceux-ci en contactant le Délégué à la Protection des Données Personnelles de la commune de Lisses en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL. La cession de droit à l'image est un acte à titre gracieux.

Fait à Lisses, le .../.../...

Signature des parents :

(-) rayer les mentions inutiles
* cocher la case correspondante